

RÉPONSE AU DÉPARTEMENT D'ÉTAT AMÉRICAIN

Ould Kablia dément Belaïz

Pour un démenti, c'en est bien un. Et des plus cinglants qui soient. Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, contrairement à ce qu'avait récemment annoncé son collègue Tayeb Belaïz, a infirmé jeudi, en marge de la plénière de l'APN dédiée aux questions orales aux membres du gouvernement, toute implication de son département dans l'élaboration de la réponse au rapport d'Etat américain pointant l'Algérie comme un pays où se pratique la traite de l'humain.

Sofiane Aït Ifflis - Alger (Le Soir) - visiblement, la communication gouvernementale a grand besoin d'un effort de coordination. «Le ministère de l'Intérieur n'est pas concerné par les déclarations étrangères», a taclé, sans diplomatie aucune, Daho Ould Kablia le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Belaïz qui, dimanche dernier, dans les travées de la même enceinte parlementaire, avait affirmé devant la presse nationale qu'une commission interministérielle allait se réunir mercredi 6 juillet, au siège du ministère des Affaires étrangères pour élaborer une réponse au fameux rapport d'Etat américain.

Le ministre de la Justice avait précisé que ladite commission interministérielle allait regrouper son département, celui des affaires étrangères, celui de l'intérieur ainsi que d'autres institutions de la République. Il n'y avait aucune raison de ne pas

croire en l'affirmation du garde des sceaux, d'autant qu'il l'a commise suite à une relance de la part de la presse, intéressée de savoir quelle réponse officielle l'Algérie opposerait au département d'Etat américain qui, dans un récent rapport, l'y indexe comme pratiquant la traite de migrants subsahariens. Une première fois, Tayeb Belaïz s'était défendu toute déclaration engageante, et donc confondante, prétextant qu'il n'avait pas encore lu «officiellement» le rapport en question. Il avait promis alors de livrer un commentaire officiel le dimanche d'après.

Et, dimanche, c'est tout naturellement que la presse a accouru récolter le commentaire promis, synonyme, il faut bien le dire, de la réaction officielle de l'Etat algérien. Alors plutôt que d'apprécier le rapport qui porte une grave accusation à l'encontre de l'Etat algérien, Tayeb Belaïz a annoncé que la réponse



Ould Kablia affirme que son ministère n'est pas concerné par les déclarations américaines.

tant attendue allait engager trois départements ministériels et pas des moindres, les affaires étrangères, l'Intérieur et évidemment la justice et qu'elle ne pouvait intervenir avant mercredi 6 juillet, date à laquelle devait se réunir la commission interministérielle.

Trois jours plus tard, on ne sait toujours pas si une commission quelconque s'était réunie au motif de s'exprimer sur la rapport

américain. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que le ministère de l'Intérieur, annoncé comme partie prenante de cette œuvre, n'y a pas pris part.

C'est Ould Kablia lui-même qui l'a affirmé le lendemain de la supposée réunion interministérielle. Il a clairement soutenu que la réplique aux déclarations étrangères ne relève pas de la compétence de son départe-

ment. Sur ce point, il a entièrement raison. C'est dans les attributions de la diplomatie de commenter les déclarations étrangères.

On se demande alors pourquoi le ministre de la Justice, garde des Sceaux il a évoqué cette énigmatique «réunion ministérielle», prenant, du coup, le risque d'être démenti - ce qui est désormais le cas.

D'où vient-il aussi que deux ministres du même gouvernement se contredisent de la sorte publiquement, surtout autour d'une question hautement sensible ? La réunion interministérielle a-t-elle existé dans le seul imaginaire de Tayeb Belaïz ou alors a-t-elle été réellement programmée mais finalement annulée ? Ce sont là autant de questions que soulève cette discordance de ton entre deux membres du gouvernement.

S. A. I.

PARTIS POLITIQUES

«Pas d'agrément avant la prochaine loi»

S'il y a une question sur laquelle le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Daho Ould Kablia, fait preuve de constance jamais démentie jusque-là, c'est bien la délivrance d'agrément pour les partis politiques. Interrogé, jeudi, lors de la séance de questions orales à l'Assemblée, il a maintenu son affirmation de toujours : pas d'agrément pour les nouveaux partis avant la révision de la loi sur les partis politiques.

Rien, donc, de nouveau pour les partis politiques. Sauf, peut-être, cette reconnaissance, la première du genre, de ce qu'«aucun refus officiel» n'a été signifié aux partis en attente d'agrément, pour certains, depuis de longues années.

A prendre à la lettre, la loi sur les partis politiques en vigueur, les partis politiques qui ont quitté le fameux sésame sans toutefois l'obtenir sont de fait légaux. En effet, la loi sur les partis politiques stipule que sans l'expression d'un refus ou d'un rejet de dossier dans un délai fixé, la formation politique est de fait agréée. Voilà ce que dit la loi : «Après contrôle de conformité avec les dispositions de la présente loi, le ministre chargé de l'Intérieur assure la publication au Journal officiel du récépissé de déclaration (...) la publication au Journal officiel doit intervenir dans les soixante jours qui suivent la date de dépôt de dossier (...)», article 15. La loi en question prévoit aussi que «lorsque le ministre chargé de l'Intérieur estime que les conditions de



Séance de questions orales à l'Assemblée.

création exigées par les articles 13 et 14 de la présente loi ne sont pas remplies, il doit notifier le rejet de la déclaration constitutive par décision dûment motivée, avant l'expiration du délai prévu à l'article 15 de la présente loi (...), article 16. Et enfin (...) en l'absence d'une décision de rejet et à défaut d'une publication au Journal officiel dans le délai prévu à l'article 15 de la présente loi, les membres fondateurs sont habilités à poursuivre leurs activités dans les limites fixées

par les articles 14 et 15 de la présente loi», article 17. Il est évident que les initiatives partisans réduites à attendre indéfiniment le quitus leur permettant de prétendre à l'exercice légal de la politique sont victimes d'un déni de droit. D'ailleurs, ce cas de non-application de la loi n'est pas unique, hélas ! Le même ministre de l'Intérieur répète à l'envi qu'aucun parti ne sera agréé avant la prochaine loi sur les partis. On est en plein dans une mise entre parenthèses d'une loi toujours en vigueur. Le ministre de l'Intérieur ne s'arrête pas là. Il lui plaît aussi de déclarer que la moitié (50%) des partis encore en activité de la soixantaine créés avec l'ouverture au multipartisme en 1989 serait dissoute si la loi venait à être appliquée. Encore un cas de non-application. Cela étant, Daho Ould Kablia a par ailleurs indiqué qu'en 2010, 4 588 nouvelles associations ont été agréées, ce qui porte le nombre globale des associations reconnues légales à 91 608.

S. A. I.

Et revoilà le khimar !

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a indiqué jeudi à l'APN qu'il allait sous peu émettre une instruction spéciale aux daïras à travers laquelle il leur rappellera que, pour les besoins de photos biométriques exigées pour l'établissement de passeport ou de carte nationale d'identité, les femmes ne sont pas tenues de se défaire de leur khimar.

Daho Ould Kablia a affirmé aussi qu'«on n'a jamais ordonné l'interdiction du khimar pour les photos biométriques. On a distribué un prototype de photos acceptables, lesquelles font apparaître clairement certaines parties du visage».

S. A. I.

TENSION SUR LE LOGEMENT SOCIAL

«Gare à ceux qui saccagent !»

Le ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales a menacé ferme ceux d'entre les protestataires contre les listes de logements sociaux qui brûlent et saccagent les édifices publics. «On ne sera pas indulgent avec ceux qui recourent à la violence et brûlent les sièges d'APC et les édifices publics», a-t-il menacé.

Daho Ould Kablia a affirmé aussi que l'Etat ne peut pas satisfaire toute la demande en logement social. Il y aurait un million de demandeurs de logements contre une disponibilité toute juste de l'ordre de 75 000 unités à l'échelle nationale.

Par ailleurs, Daho Ould Kablia a informé que le nouveau code de wilaya sera examiné en Conseil des ministres au courant de la semaine. Quant à la loi électorale, elle sera prête, a-t-il dit, en septembre.

S. A. I.